Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260326-2026_03B_03-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 26 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2026

Présents : LUBERT Serge, LUCAS Éric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, , LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GAIN Sylvie, ALLAIN Fabrice, GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GAIN Sylvie donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame DEGRES Odile pour toutes délibérations
Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-03B-03 - SIAEP de Questembert : élection des délégués et suppléants

Vu :
- le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.5711-1 et L.5211-7.I ;
- les statuts de Morbihan Energies ;

Monsieur le Maire expose :
Dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, le SIAEP de la Région de Questembert va procéder au renouvellement de son comité syndical.
Notre commune adhère au SIAEP. A ce titre, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de ses délégués (deux délégués et deux suppléants)
Ces délégués représenteront la commune au sein du comité syndical du SIAEP de la Région de Questembert, conformément aux statuts.
Le choix de nos délégués :

- doit porter uniquement sur des membres de notre Conseil municipal.
- ne doit pas porter sur des conseillers municipaux qui sont également des agents employés par le SIAEP de Questembert.

Il est rappelé que la désignation intervient dans le respect des statuts du SIAEP de Questembert et de la législation en vigueur, notamment des dispositions relatives aux incompatibilités.
L'élection des représentants a lieu au scrutin uninominal et à la majorité absolue.
Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire ses délégués (article L.5711-1 alinéa 5).

Le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, élit :
Eric LUCAS et Jacques GUIHO, délégués titulaires au SIAEP de la Région de Questembert à l'unanimité.
Serge LUBERT et Emmanuel GROLLEAU, délégués suppléants au SIAEP de la Région de Questembert à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 21 mars 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

